

Comité de Pilotage CIC-CIB

Mardi 8 décembre 2015

Relevé de décisions

<u>Emetteur :</u>	M. RIVIERE	Référent technique CIC
<u>Présents :</u>	Mme LE GAL	SG
	Mme LAY	SGa / Référent promoteur CIC
	Mme KHALES	SG – DSDEN14
	M. GUITER	SG – DSDEN61
	M. BOURREE	SG – DSDEN50
	Mme ROBINE	DPEP
	Mme COCOUAL	SAGED
	M. PARIS	DPE
	Mme LABEYRIE	DEPAP
	Mme DANGUY	DEPAP
	Mme ENDRESS	DEFIJ2 – Adjoint référent CIC T2
	Mme BACON	DEFIJ2
	M. LEYOUDEC	DAAGE
	Mme ROCHETTE	DAAGE1
	Mme WION	DEC
	Mme GOMES	DEFIJ1 – CSP CHORUS
	Mme VILLIGER	DE
	Mme FLODERER	DE1
	Mme MOUTIER	DE1
	Mme HUOT-MARCHAND	DEPAP
	Mme BRIAND	DEPAP
	Mme DAGORN	DIFOR
	Mme BOURVIC	DAGFI / SAMD
	Mme ROLLET	DSDEN14 RH
	M. ASIRUC	DE1 – Stagiaire IRA
<u>Excusés :</u>	Mme BADIOU	DSDEN50 SIB
	Mme MAUROUARD	DEPAP
	Mme RAYON-DESMARES	DPE

▪ **Présentation de la feuille de route ministérielle CIC**

La nouvelle feuille de route ministérielle a été adressée aux académies le 26 octobre 2015. Au regard des résultats de l'enquête annuelle de printemps 2015 sur le déploiement en CIC au sein des services déconcentrés, elle fixe les principales orientations ministérielles en matière de contrôle interne pour l'année scolaire 2015-2016. Celle-ci est structurée autour de trois axes majeurs

- ***Consolider les acquis ministériel***
- ***Etendre la démarche de CIC***
- ***Renforcer l'accompagnement du changement***

Cette feuille de route ministérielle CIC est disponible sur le portail intranet CIC académique

▪ **Reporting des contrôles**

Dans sa note annuelle d'évaluation du contrôle interne pour les départements ministériels éducation nationale et enseignement supérieur et recherche, la Cour des comptes recommande une amélioration du dispositif d'appréciation de la maturité du CIC du ministère. Peu d'académies disposent de documents retraçant la réalisation des contrôles et permettant la réalisation de contrôles de supervision. Au niveau de l'académie de Caen, il n'existe pas à ce jour d'outil permettant de collecter et de synthétiser annuellement l'ensemble des actions de contrôles mises en œuvre dans les services de gestion RH. En l'absence de dispositifs de reporting efficace sur l'effectivité et l'efficacité des contrôles, il n'est pas possible, dans l'immédiat, de mettre en place les boucles d'amélioration et le monitoring susceptible de tirer pleinement le bénéfice des actions mises en œuvre.

Décision 1 : Expérimenter début 2016 l'outil de reporting des contrôles à destination des gestionnaires RH présenté en séance.

▪ **Campagne SFT**

Une campagne d'ouverture et de révision des droits au supplément familial de traitement sera lancée début 2016. Les agents seront ainsi invités à renseigner les imprimés diffusés sur différents canaux de communication et à transmettre aux divisions de personnels du rectorat les documents nécessaires à l'étude de leurs droits avant le 31 janvier 2016.

Décision 2 : Lancer courant 2016 un chantier de modernisation du dispositif SFT (diffusion + exploitation des informations et des documents des agents)

▪ **Habilitations CHORUS**

La politique de gestion des habilitations au système d'information est un pilier de tout dispositif de contrôle interne. Il appartient aux différents acteurs de s'assurer que les habilitations octroyées dans Chorus correspondent effectivement aux délégations accordées par ailleurs. Une revue des habilitations chorus a été effectuée par la DEFIJ le 4 novembre 2015. La grille des habilitations chorus comporte à ce jour 27 utilisateurs chorus pour 276 rôles distribués soit une moyenne d'environ 10 rôles par utilisateur.

Décision n°3 : Adapter le nombre de rôles chorus aux réels besoins de la fonction financière académique.

▪ **Mutualisation des requêtes BO**

Le dispositif de contrôle interne doit permettre de sécuriser l'accès à l'information financière. L'enjeu du dispositif étant aussi d'améliorer les échanges et le partage des données/outils afin d'éviter la duplication, de favoriser la mutualisation et la coordination des efforts.

Décision n°4 : Poursuivre les travaux déjà engagés afin de réduire le nombre de requêtes BO proposées

▪ **Outil « Echelle de Maturité de gestion des Risques (EMR)»**

L'EMR est un outil présenté sous forme de gestionnaire qui permet à un correspondant CIC ou un responsable d'entité de comparer sa démarche de maîtrise des risques par rapport à un schéma théorique fondé sur les principaux leviers opérationnels du CIC liés à l'organisation, à la documentation, et à la traçabilité, en se situant dans une logique de palier. L'EMR est aujourd'hui assez peu utilisé et de manière très hétérogène au sein du ministère. Dans sa note annuelle d'évaluation du contrôle interne adressée à la direction des affaires financières, la Cour des comptes recommande une généralisation de l'utilisation de cet outil tant au niveau central que déconcentré.

Décision n°5 : Généraliser dans les services académiques l'utilisation de l'outil EMR conformément à la feuille de route académique 2015-2016

▪ **Contrôle interne budgétaire (CIB)**

Depuis un an, l'académie s'est engagée dans un mouvement indéniable de déploiement du contrôle interne budgétaire (CIB). Les derniers événements rencontrés en gestion ont permis d'actualiser la cartographie des risques budgétaires académiques. Les principaux risques identifiés concernent, les méthodes d'évaluation et de suivi de certains postes de dépenses (comme la masse salariale), la fiabilisation des besoins exprimés sur les crédits HT2 dans le cas d'une levée de la réserve de précaution, ou encore l'identification et la couverture des dépenses obligatoires et inéluctables.

Décision n°6 : Poursuivre les efforts d'amélioration de notre démarche de contrôle interne budgétaire (CIB) et renforcer les outils de pilotage financier

Prochaine réunion du COPIL académique CIC/CIB envisagée en juin 2016